

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 10 juin 2019 à compter de 14h30 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

Mme Christiane Cyr, conseillère

Mme Julie Paiement, conseillère

Mme Audrey Robitaille, conseillère

Absences motivées :

M. Éric Bélanger, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

3 citoyens assistent à la rencontre

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 14h30 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 00-01** Ouverture de la séance extraordinaire
- 00-02** Adoption de l'ordre du jour
- 00-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

200 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

300- TRANSPORT

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Annulation de la résolution O-060519-125
- 600-02** Avis de motion
- 600-03** Modifications au règlement #2017-10-09
- 600-04** Mandat à Stéphane Doré

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Levée de la séance

E-100619-162 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question.

E-100619-163 Annulation de la résolution O-060519-125

ATTENDU QUE le conseil désire peut-être apporter des modifications au règlement #2017-10-09 concernant "l'élevage et la garde d'animaux en dehors de la zone agricole" ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné au point 600-02 de cette séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'annuler la résolution #O-060519-125.

La mairesse, Joselyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Jacques Rodgers**, afin de regarder les possibilités de modifications au règlement #2017-10-09 concernant "l'élevage et la garde d'animaux hors de la zone agricole".

La dispense de lecture du projet de règlement modifié est demandée au même moment.

E-100619-164 **Modifications au règlement**
2017-10-09

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de vérifier les modifications qui pourraient être apportées au règlement #2017-10-09 ou le dépôt d'un tout nouveau règlement.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-100619-165 **Mandat à Stéphane Doré**

ATTENDU QU'un avis de motion fut donné en cette séance tenante

ATTENDU QUE le conseil désire étudier les possibilités d'apporter des modifications au règlement 2017-10-09 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu de mandater monsieur Stéphane Doré, urbaniste, afin de déposer un projet de règlement au conseil, pour fins d'étude, concernant l'élevage et la garde d'animaux hors de la zone agricole.

Il est également résolu que cette dépense sera imputée à la banque d'heures de la municipalité selon l'entente du regroupement des cinq municipalités utilisant les services de monsieur Doré.

La mairesse, Joselyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La séance est suspendue pour 20 minutes afin de discuter avec notre avocat.

La reprise de la séance à 14:40.

E-100619-

Levée de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 15:10 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.